

Conseil Municipal du Mardi 10 septembre 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/048

Date de la convocation : 03 septembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 16

Représentés : 6

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Michel BOUTEILLER procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL procuration à Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE : Mise en place

Vu - la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu - le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Madame la Maire propose que la commune d'Isneauville s'inscrive dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité dès que possible,
- d'autoriser Madame la Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale,

- d'autoriser Madame la Maire à signer les contrats d'engagement de services civiques avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,
Gwenaël MAGNANT



Pour copie conforme,
La Maire,
Sylvie LAROCHE

Transmis en Préfecture : 26 septembre 2024
Affichage : 26 septembre 2024